



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Capacité en Droit Perpignan et Narbonne		SISTACH Dominique	MCF	sistach@univ-perp.fr	LECLERC Frédéric NGHANOU Jean-Bosco * RIOS Jacobo	PR MCF LRU MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

[Signature]
 Le Président
 Ivan AUGUET
 Université
 de
 Perpignan
 Via Domitia



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Perpignan	L1 S1 (et LAS et LOSC)	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	THIBAUT Emmanuel RAGIMBEAU Laure * EUZET Christophe	PR MCF MCF
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	EUZET Christophe	MCF	euzechristophe@aol.com	JUHEL Christophe * BAISET Didier LE DANTEC Aude	MCF PR MCF
	L2 S3 (et LOSC)	PLANES Karine	MCF	karine.planes@univ-perp.fr	* SOUSSE Marcel MOULENAT Christine SISTACH Dominique	PR MCF MCF
	L2 S4 (et LOSC)	SOUSSE Marcel	PR	marcel.sousse@univ-perp.fr	* DORANDEU Nicolas MABA Alban JACOB Jean	PR MCF MCF
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	SEGUR Philippe	PR	philippe.segur@gmx.fr	* CALMETTE Jean-François LECLERC Frédéric FREISSES Lucas	MCF PR MCF LRU
	L3 S6 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* PLANES Karine BRINGMANN Nicole MOULIN Jean-Marc	MCF PAST PR
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	SEGUR Philippe	PR	philippe.segur@gmx.fr	* CALMETTE Jean-François LECLERC Frédéric FREISSES Lucas	MCF PR MCF LRU
	L3 S6 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* PLANES Karine BRINGMANN Nicole MOULIN Jean-Marc	MCF PAST PR

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Narbonne	L1 S1 (et LAS et LOSC)	LEROY Christophe	MCF	leroychris@wanadoo.fr	* BOUNIOL Romain GOMY Marc DESERT Jérôme TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Professionnel
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	GOMY Marc	MCF	gomy@univ-perp.fr	LEROY Christophe * RUNAVOT Marie-Clotilde BLANC François-Pierre TRIBILLAC Arnaud	MCF PR MCF Professionnel
	L2 S3 (et LOSC)	CHAIHLOUDJ Walid	PR	walid.chaiecloudj@univ-perp.fr	* DOAT Mathieu JACOB Jean LE DANTEC Aude TRIBILLAC Arnaud	PR MCF MCF Professionnel
	L2 S4 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* BOUNIOL Romain CHAIHLOUDJ Walid BLANC François-Pierre TRIBILLAC Arnaud	MCF PR MCF Professionnel
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	ANDJECHAIRI Sarah	MCF	sarah.andjechairs@univ-perp.fr	* THOME Nathalie JACOB Jean RUNAVOT Marie-Clotilde TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Professionnel
	L3 S6 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	* ANDJECHAIRI Sarah ROBINNE Sébastien DOAT Mathieu TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Professionnel
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	ANDJECHAIRI Sarah	MCF	sarah.andjechairs@univ-perp.fr	* THOME Nathalie JACOB Jean RUNAVOT Marie-Clotilde TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Professionnel
	L3 S6 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	* ANDJECHAIRI Sarah ROBINNE Sébastien DOAT Mathieu TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Administration Economique et Sociale (AES)	L1 S1	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	MARCHAND Lucile * SISTACH Dominique FREISSES Lucas DIAZ Andréa	MCF MCF MCF LRU Professionnel
	L1 S2	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	* ROCHE Cynthia NGHANOU Jean-Bosco DUTON Audrey DIAZ Andréa	PRAG MCF LRU MCF LRU Professionnel
	L2 S3	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	RAGIMBEAU Laure * ALCOLEA-BURETH Anne-Marie NGHANOU Jean-Bosco DIAZ Andréa	MCF PAST MCF LRU Professionnel
	L2 S4	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	LUCAS Katia SISTACH Dominique * MARCHAND Lucile DIAZ Andréa	MCF MCF MCF Professionnel
	L3 S5	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	* ROCHE Cynthia GALOKHO Cheik MARCHAND Lucile DIAZ Andréa	PRAG MCF MCF Professionnel
	L3 S6	PLANES Karine	MCF	karine.planes@univ-perp.fr	* SISTACH Dominique ALCOLEA BURETH Anne-Marie FREISSES Lucas DIAZ Andréa	MCF PAST MCF LRU Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers des administrations et collectivités territoriales Perpignan	L3 S5	LUCAS Katia	MCF	katia.lucas@univ-perp.fr	* COMMANDRE Monique PERY Michèle ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF LRU professionnelle professionnel
	L3 S6	LUCAS Katia	MCF	katia.lucas@univ-perp.fr	* COMMANDRE Monique PERY Michèle ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF LRU professionnelle professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers des administrations et collectivités territoriales <i>Mende</i>	L3 S5	COMMANDRE Monique	MCF	monique.commandre@univ-perp.fr	* LUCAS Katia PERY Michèle ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF LRU professionnelle professionnel
	L3 S6	COMMANDRE Monique	MCF	monique.commandre@univ-perp.fr	* LUCAS Katia PERY Michèle ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF LRU professionnelle professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Droit de l'immobilier Narbonne	L3 S5	RADIGUET Rémi	MCF	remi.radiguet@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric ROBINNE Sébastien RIZZI Aldo	MCF MCF PAST (professionnel)
	L3 S6	RADIGUET Rémi	MCF	remi.radiguet@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain ALQUIER Jordane	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Droit de l'immobilier Paris	L3 S5	RADIGUET Rémi	MCF	remi.radiguet@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric DUTON Audrey RIZZI Aldo	MCF MCF LRU PAST (professionnel)
	L3 S6	RADIGUET Rémi	MCF	remi.radiguet@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric DUTON Audrey CHEMINANT Thierry	MCF MCF LRU Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Gestion de la rénovation thermique des bâtiments Paris	L3 S5	RADIGUET Rémi	MCF	remi.radiguet@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric FREISSES Lucas CHEMINANT Thierry	MCF MCF LRU Professionnel
	L3 S6	RADIGUET Rémi	MCF	remi.radiguet@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric FREISSES Lucas CHEMINANT Thierry	MCF MCF LRU Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit privé	L3 S5	BOUNIOL Romain	MCF	romain.bouniol@univ-perp.fr	* GOMY Marc MOUNSIF Choukri FERRANDIZ Catherine	MCF Professionnel Professionnel
Parcours Droit viticole Narbonne	L3 S6	BOUNIOL Romain	MCF	romain.bouniol@univ-perp.fr	* GOMY Marc MOUNSIF Choukri FERRANDIZ Catherine	MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme <i>Narbonne</i>	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime VIGNOLLES Jérôme	MCF LRU PR MCF Professionnel
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi VIGNOLLES Jérôme	MCF LRU PR MCF Professionnel
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable <i>Narbonne</i>	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	RADIGUET Rémi * FEVRIER Jean-Marc RIOS Jacobo VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF Professionnel
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	MOULENAT Christine * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme <i>Paris</i>	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime CHEMINANT Thierry	MCF LRU PR MCF Professionnel
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi CHEMINANT Thierry	MCF LRU PR MCF Professionnel
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable <i>Paris</i>	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi CHEMINANT Thierry	MCF LRU PR MCF Professionnel
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	DUTON Audrey * FEVRIER Jean-Marc RADIGUET Rémi CHEMINANT Thierry	MCF LRU PR MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier Narbonne	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	DUTON Audrey ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme	MCF LRU MCF MCF Professionnel
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric NGHANO Jean-Bosco RADIGUET Rémi VIGNOLLES Jérôme	MCF MCF LRU MCF Professionnel
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc RIZZI Aldo * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme	PR PAST MCF Professionnel
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* FEVRIER Jean-Marc MOULENAT Christine BOUENIOL Romain VIGNOLLES Jérôme	PR MCF MCF Professionnel
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc VIGNOLLES Jérôme * BOUIN Frédéric	PR Professionnel MCF
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* FEVRIER Jean-Marc MOULENAT Christine VIGNOLLES Jérôme	PR MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


 Le Président
 Université de Perpignan
 Via Domitia




**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier <i>Paris</i>	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	PR MCF MCF Professionnel
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	PR MCF MCF Professionnel
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière <i>Paris</i>	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	DUTON Audrey RIZZI Aldo * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	MCF LRU PAST MCF Professionnel
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	RADIGUET Rémi * BOUIN Frédéric MOULENAT Christine CHEMINANT Thierry	MCF MCF MCF Professionnel
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers <i>Paris</i>	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	DUTON Audrey VIGNOLLES Jérôme * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	MCF LRU Professionnel MCF Professionnel
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	RADIGUET Rémi * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme CHEMINANT Thierry	MCF MCF Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


Le Président
Université
de
Perpignan
Via Domitia




**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit des affaires Parcours Droit économique et du marché, national et international	M1 S1	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	DORANDEU Nicolas RIERA Alexandre * MOULIN Jean-Marc JACQUES Aude	PR MCF PR Professionnel
	M1 S2	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	* DORANDEU Nicolas RIERA Alexandre CHAIHLOUJ Walid JACQUES Aude	PR MCF PR Professionnel
	M2 S3	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	BOUNIOL Romain * MOULIN Jean-Marc PLANES Karine JACQUES Aude	MCF PR MCF Professionnel
	M2 S4	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	* MOULIN Jean-Marc CHATRY Sylvain DI MALTA Pierre-Yves JACQUES Aude	PR MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Justice, procès et procédures Parcours Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers	M1 S1	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	* DORANDEU Nicolas SEGUR Philippe BRINGMANN Nicole BIELLMANN Cyril	PR PR PAST Professionnel
	M1 S2	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	SOUSSE Marcel ESCALE Raymond * DORANDEU Nicolas BIELLMANN Cyril	PR PAST PR Professionnel
	M2 S3	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	* MOULENAT Christine ESCALE Raymond BAISSET Didier BIELLMANN Cyril	MCF PAST PR Professionnel
	M2 S4	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	* MOULENAT Christine ESCALE Raymond DORANDEU Nicolas BIELLMANN Cyril	MCF PAST PR Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

(Signature)



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

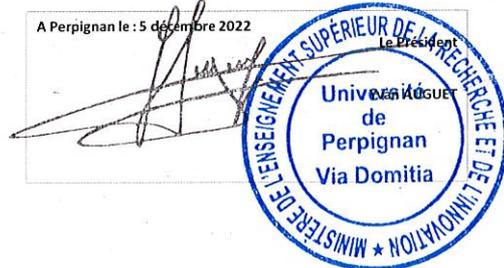
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Administration publique	M1 S1	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	CALMETTE Jean-François * SEGUR Philippe RAGIMBEAU Laure BELACEL Farid	MCF PR MCF Professionnel
	M1 S2	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	CALMETTE Jean-François LUCAS Katia * SOUSSE Marcel BELACEL Farid	MCF MCF PR Professionnel
MASTER Administration publique Parcours Carrières du droit public	M2 S3	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	RUNAVOT Marie-Clotilde SEGUR Philippe * SOUSSE Marcel BELACEL Farid	PR PR PR Professionnel
	M2 S4	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	LUCAS Katia CALMETTE Jean-François ALCOLEA-BURETH Anne-Marie BELACEL Farid	MCF MCF PAST Professionnel
MASTER Administration publique Parcours Expertise des territoires	M2 S3	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	RUNAVOT Marie-Clotilde SEGUR Philippe * SOUSSE Marcel BELACEL Farid	PR PR PR Professionnel
	M2 S4	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	LUCAS Katia CALMETTE Jean-François ALCOLEA-BURETH Anne-Marie BELACEL Farid	MCF MCF PAST Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit comparé Parcours Droit comparé et droit international des échanges dans les espaces francophones	M1 S1	JUHEL Christophe	MCF	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier BOUNIOL Romain MICOU Evelyne N'GOMA Bertin	PR MCF PAST Professionnel
	M1 S2	JUHEL Christophe	MCF	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier CHAIHLOUDJ Walid MICOU Evelyne N'GOMA Bertin	PR PR PAST Professionnel
	M2 S3	JUHEL Christophe	MCF	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier NGHANOU Jean-Bosco SISTACH Dominique N'GOMA Bertin	PR MCF LRU MCF Professionnel
	M2 S4	JUHEL Christophe	MCF	christophe.juhel@univ-perp.fr	* DOAT Mathieu BOUNIOL Romain MICOU Evelyne N'GOMA Bertin	PR MCF PAST Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

